



**Vous êtes propriétaire
de parcelles forestières ?**

Vous allez en acheter ?

Vous héritez de parcelles boisées ?

**Cette brochure
vous concerne !**



Réseau
Forêt Limousine

Dans le cadre des codes qui régissent la forêt et notamment le code forestier, vous pouvez opter pour différents modes de gestion. Pour vous aider à faire votre choix, nous avons listé ici les éléments importants à prendre en compte.

La gestion en coupe rase, avantages, inconvénients et devoirs

- une rentrée d'argent immédiate suivie de décennies sans revenu ;
- une perte immédiate de capital sur pied et de valeur du foncier ;
- une perte des fonctions de la forêt pendant des décennies ;
- un impact négatif sur les ressources vitales pour la collectivité, notamment l'eau.

Chaque parcelle forestière est unique : par sa taille, sa localisation, sa composition, son environnement, la nature de son sol, son exposition, mais aussi par la vision et les objectifs que son propriétaire nourrit pour son avenir.

Face à des problèmes d'ordre sanitaires (présence de parasites, champignons, insectes xylophages sur votre parcelle), la coupe rase peut être parfois une solution.

BON À SAVOIR

Suite à une coupe rase, le propriétaire d'une parcelle forestière est juridiquement responsable de sa forêt. Sans régénération ou reboisement dans les 5 ans après une coupe rase de plus d'un hectare (résineux ou feuillus), le propriétaire peut être condamné et se retrouver à payer des amendes, à hauteur de 1 200 euros par hectare, selon les articles L124-6 et L163-2 du code forestier.

Le reboisement est coûteux avec un taux d'échec de plus en plus élevé, en lien entre autres, avec la mise à nu du sol, le passage des engins et l'augmentation en nombre et en intensité des périodes de sécheresse et de fortes chaleurs. De même, la régénération naturelle après coupe rase est incertaine.

La sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC), un autre mode de gestion possible

Elle consiste à réaliser des éclaircies sélectives dans le but d'augmenter la valeur des arbres sur pied sans passer par une coupe définitive. Elle permet l'obtention d'une forêt à couvert continu préservant les fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt.

Une forêt de feuillus ou de résineux gérée ainsi vous apportera :

- un revenu régulier ;
- des bois valorisés ;
- des investissements limités grâce à la régénération naturelle ;
- un patrimoine à transmettre à votre descendance ;
- la satisfaction d'agir pour le maintien ou la relance du tissu économique local.

Il existe aussi d'autres modes de gestion forestière, comme la gestion en libre évolution, visant à faire de vos parcelles forestières un lieu où la nature s'exprime de façon spontanée sans activité humaine extractive ou intrusive.

À NOTER

Quel que soit votre choix, nous vous conseillons de ne pas confier vos parcelles forestières à des entreprises qui proposent à la fois la gestion, les travaux et la vente de bois. Ces entreprises se retrouvent inévitablement dans une situation de conflit d'intérêt, souvent en votre défaveur. Il existe des conseillers indépendants dont le conseil reste en dehors d'intérêts commerciaux immédiats.

s'agisse d'héritiers ou d'acquéreurs, et ce pour toute la durée prévue, qui peut aller jusqu'à 99 ans.

- **Signer un bail forestier solidaire et écologique** vous permettra de protéger vos forêts grâce aux clauses écologiques et sociales garanties par ce bail, tout en restant propriétaire, mais en confiant le droit d'usage à une autre personne (morale ou physique).
- **Vendre, donner ou léguer votre forêt au fonds de dotation Forêts en Vie** qui en garantira définitivement sa préservation.

La forêt est un milieu vivant, elle nous apporte un air et une eau de qualité, du bois et des champignons. Climatiseur naturel, espace de détente et de sport, la forêt abrite également une faune et une flore riches de diversité.

Nous devons la protéger et lui donner un avenir.

Il est difficile pour la plupart des propriétaires de gérer et entretenir seuls leurs bois. Il existe différentes alternatives qui donnent la possibilité aux propriétaires d'être aidé en ce sens.

- **Demander conseil à un technicien du CNPF** (Centre National de la Propriété Forestière) de votre secteur ou à des professionnels compétents en sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC).
- **Adhérer à une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF).** Cela vous permettra, tout en restant propriétaire de vos parcelles, d'être maître des opérations qui y seront menées, de mutualiser les travaux et coupes afin de faire des économies et de bénéficier de l'appui d'un gestionnaire forestier professionnel choisi par les membres de l'association.
- **Devenir associé en prenant des parts dans un Groupement Forestier Citoyen, proche de chez vous.** Vous pourrez alors participer à l'achat, la gestion et la préservation de parcelles forestières. Vous pourrez aussi faire un apport en nature de parcelles, en échange de parts dans le groupement.
- **Signer un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE),** avec un cocontractant pouvant être une association de défense de l'environnement (LPO, FNE, etc.) ou un établissement public (PNR, CEN, etc.). Ce dispositif vous offre la possibilité de définir des obligations destinées à protéger la biodiversité, à la préserver ou à la restaurer. Ces obligations s'imposeront à tous les futurs propriétaires du bien, qu'il

À PROPOS DU RÉSEAU FORÊT LIMOUSINE



Ce Réseau se compose d'associations, de collectifs, de syndicats, de groupements forestiers, de gestionnaires et d'entrepreneurs forestiers, de naturalistes et de chercheurs, œuvrant pour des forêts vivantes en Limousin.

CONTACT : reseauforetlimousine@riseup.net

Informations et conseils

Liste non exhaustive de contacts pour informations, conseils et travaux forestiers

SITES DE RÉFÉRENCE

- alternativesforestieres.org
- prosilva.fr
- cnpf.fr

BAIL FORESTIER ET FONDS DE DOTATION

- **Forêts en vie** - contact@foretsenvie.org
Tél. 06 02 13 27 52 – foretsenvie.org
- **Bail Forestier Solidaire et Écologique**
foncier-forestier@alternativesforestieres.org

ASLGFs ET GROUPEMENTS FORESTIERS PRATIQUANT LA SYLVICULTURE À COUVERT CONTINU

- **Groupeement Forestier de La Parisette**,
Lépinas - laparisettegf@gmail.com
- **ASLGF Forêts Vivantes du Sud-Est Creusoises**
forets.vivantes.sudestcreusoises@gmail.com
Tél. 06 14 30 20 41
- **Groupeement Forestier Tardes et Rozeille**
contact@gfcesud23.fr - Tél. 06 86 88 75 27
gfcesud23.fr
- **Groupeement forestier des Hauts Bois Limousin**
Bujaleuf_gfc@hauts-bois-limousins.fr
Tél. 06 72 71 16 76 – hauts-bois-limousins.fr
- **ASLGF du Pays Monts et Barrages**
ines.mazalaigne@cnpf.fr - Tél. 06 59 34 15 19
- **ASLGF du Pays de Tulle**
aslgfdupaysdetulle@gmail.com
- **Groupeement forestier écologique Avenir Forêt**, Corrèze et départements limitrophes
avenir.foret@gmail.com – Tél. 06 44 75 37 22
avenirforet.com

CONSEILLERS EN GESTION FORESTIÈRE

- **Limousin - COFEL** - Pour avis ponctuel ou réorientation vers un gestionnaire.
asso@cofel.org - Tél. 06 87 48 11 43

• Saint-Marc-à-Frongier

Loïc Bonnot - loicbonnot@hotmail.fr
Tél. 05 55 83 04 98 ou 06 87 81 04 28

• Lapeyrouse

Marion Siméoni - marion.simeoni@outlook.fr
Tél. 06 77 06 63 62

• Saint-Avit-le-Pauvre

Hans Kreuzler Conseiller forestier retraité pour avis ponctuel - hans.kreuzler@orange.fr
Tél. 05 55 66 66 77 ou 06 82 30 56 12

EXPLOITANT FORESTIER INDÉPENDANT

• Saint-Pierre-Bellevue

LA SCIME - Edouard Proust - proust.edouard@la-scime.com - Tél. 06 08 51 90 48

• Rempnat

SARL Barry Loïc - loic.barry@live.fr
Tél. 06 72 75 35 95

TRAVAUX DE DÉBARDAGE À CHEVAL

• Corrèze et PNR de Millevaches

Marc Denis - marco.denis19@gmail.com
Tél. 07 82 74 43 83

• Limousin

Pégase & Co - Nicolas CLOUET et Frédéric CARLIER - Bûcheronnage, débusquage à cheval
nicoclouet@gmail.com - Tél. 06 49 26 34 14

BÛCHERONS

• Creuse et PNR de Millevaches

Merlet Davy : 06 75 17 89 54
Gauthier Joan : 06 33 97 27 70

• PNR de Millevaches

Broquet Léo : 06 86 40 65 28

• Limousin - Collectif Abauç

Propose des travaux allant du bûcheronnage à la transformation du bois en bois d'œuvre - Peut mettre en lien avec d'autres professionnels du bois si besoin.
abauç@girofle.org - Tél. 06 86 40 65 28